



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-19**

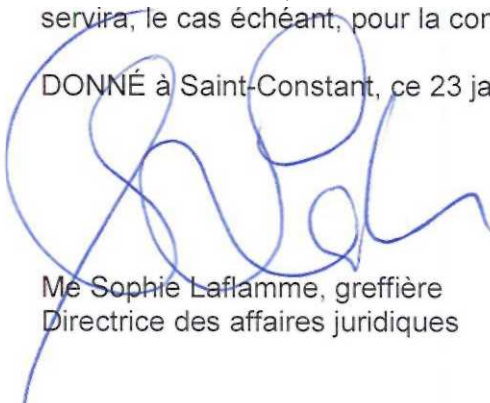
AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1641-19 modifiant le règlement numéro 1016-16 relatif aux animaux afin d'interdire les animaux lors des événements.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 23 janvier 2020.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques